



AGENDA 21

Atelier 3 : Cadre de Vie et Environnement

Séance 2 : 12 mars 2009

Table des matières

1	Les ateliers : organisation et méthode	2
1.1	Les assises pour une Ville écologique	2
1.2	Les ateliers thématiques	2
2	Participants.....	3
3	Validation du compte-rendu de la première séance	3
4	Travaux en atelier.....	3
4.1	Thème 1 : Déchets	4
4.2	Thème 2 : Bâtiment	5
4.3	Thème 3 : Espaces verts.....	7
4.4	Thème 4 : Eau potable	8
5	Nomination des rapporteurs en séance plénière.....	9

1 Les ateliers : organisation et méthode

1.1 Les assises pour une Ville écologique

Parce qu'une démarche locale de développement durable ne peut se faire sans la participation et l'implication de tous les acteurs du territoire, la Ville de Colombes souhaite associer largement les citoyens au processus d'élaboration de son Agenda 21.

Une importante phase de concertation avec un maximum d'acteurs de la ville, entreprises, associations, bailleurs sociaux, habitants et autres partenaires a ainsi été engagée : les assises locales pour une ville écologique. Ces assises doivent permettre de définir ensemble des enjeux, des objectifs et des propositions d'actions.

La synthèse de l'ensemble des travaux des assises formera un Livre Blanc de la concertation sur lequel la Ville pourra s'appuyer pour concevoir en 2009 son Agenda 21.

1.2 Les ateliers thématiques

Objectifs

Les ateliers thématiques de l'Agenda 21 constituent l'élément central des assises du développement durable. Il s'agit de groupes de travail ayant pour objectif de cerner plus finement les enjeux liés au développement durable dans chacune de ses composantes. Ces ateliers réunissent des agents de la Ville, des acteurs du territoire mais aussi des citoyens pour élaborer en commun les propositions d'actions.

Il s'agit pour chaque groupe de partir des constats du diagnostic sur sa thématique, puis d'envisager l'avenir du territoire en fonction des grandes dimensions que sont la démographie, l'économie, le tissu social, l'environnement, la culture et l'éducation ou encore la gouvernance. L'objectif est de parvenir, à l'issue de la dernière séance, à faire émerger les principaux axes de la thématique et d'identifier des propositions d'actions concrètes, qui seront des guides pour l'élaboration du programme d'actions.

Déroulement

Les ateliers thématiques se tiennent de février à avril 2009. Ils se déroulent sur trois séances de travail d'une demi-journée chacune :

- Deux séances de travail en groupe en février puis mars 2009
- Une réunion de restitution plénière le 08 avril 2009. A cette occasion, chaque groupe de travail présentera aux membres de l'ensemble des ateliers les résultats de ses travaux

Un événement de présentation du Livre Blanc à l'ensemble des colombiens et des colombiennes aura lieu le 9 juin 2009 à l'Avant Seine.

Ce document présente l'expression libre des participants aux ateliers thématiques et n'engage en rien la Ville de Colombes. Chaque personne participante s'est exprimée en son nom personnel.

2 Participants

Les ateliers sont composés de représentants de trois collèges :

- Des habitants de Colombes volontaires
- Des représentants des conseils de quartier
- Des représentants du tissu économique de Colombes
- Des représentants institutionnels ou associatifs
- Des personnalités qualifiées
- Des membres des services de la Ville
- Des élus de Colombes

3 Validation du compte-rendu de la première séance

Il est demandé aux participants de réagir sur le compte rendu de la première séance.

Un point relatif aux déchets industriels doit être ajouté au compte-rendu. Une fois cette remarque prise en compte, le compte-rendu a été validé en séance.

4 Travaux en atelier

Les animateurs demandent aux participants de reformer les groupes de travail en fonction des thématiques identifiées lors de la première séance.

Pour cette seconde session des ateliers, le travail est organisé en 3 étapes :

- **Etape 1 : Identifier un, deux ou trois objectifs pour chaque thématique**

Ce ou ces objectifs traduisent le pourquoi de l'action et doivent être formulés sous forme de phrase par les participants.

- **Etape 2 : Sélectionner une action prioritaire par objectif**

Le groupe doit ensuite choisir une action concrète à mettre en place dans le cadre de chaque objectif. Les actions sont choisies pour leur caractère prioritaire ou symbolique et doivent permettre de répondre concrètement et opérationnellement aux objectifs.

- **Etape 3 : Réaliser un poster par action prioritaire**

Il est demandé aux participants d'élaborer un poster par action suivant la trame suivante :

- Les préalables à l'action
- Les étapes à mener
- Les moyens nécessaires (hors financier)
- Les indicateurs de suivi
- La temporalité de l'action : court terme (< 1 an), moyen terme (1 à 2 ans) ou long terme (3 à 5 ans) ?

Retranscription des posters formulés par les participants :

4.1 Thème 1 : Déchets

Objectif 1	Action prioritaire
Réduire les déchets sur Colombes : réduction de 20% des déchets non valorisables sur 3 ans	Optimisation du tri des déchets sur la Ville

Le tri sélectif est bien généralisé à Colombes (environ 70% de la population concernée). L'action prioritaire est donc plutôt axée sur l'optimisation de la collecte et du tri.

Les préalables

Un préalable nécessaire à cette action est de bien distinguer et présenter les différents types de déchets :

- Valorisable : déchetterie (ressourceries), compost (fermentescible, déchets verts), déchets recyclables
- Non valorisable : le reste (tout venant).

Les étapes

- Diagnostic précis de la situation actuelle : nombres d'habitants concernés, tonnages, part des déchets valorisables...
- Mise en place d'un collège avec les différents acteurs concernés : producteurs, distributeurs, bailleurs, écoles, associations, conseils de quartiers, habitants...). Cette instance aura un rôle de cellule de réflexion (avec pour base de travail le diagnostic initial).
- Formulation d'objectifs.
- Suivi annuel des évolutions.

Les moyens nécessaires

Information / Sensibilisation

- Affichages, panneaux, expositions, animations mobiles (supermarché, conseils de quartier...)
- Ateliers dans les écoles
- Actions auprès des conseils de quartier
- Mise en place d'un Top 10 annuel des industriels et commerçants les plus respectueux en ce domaine (pré-requis : une charte de participation, définition des « règles du jeu »...). L'idée est d'orienter les consommateurs vers ces acteurs.

Mise en place des équipements

- Broyeurs de déchets verts (pour les particuliers)
- Compost pour l'habitat collectif
- Mise en place de bacs supplémentaires pour les fermentescibles

Repenser les collectes

- Réduire le nombre de tournées
- Réunir les collectes compost et déchets alimentaires fermentescibles

Les Indicateurs de suivi

- Tonnage
- Top 10
- Suivi par les collègues impliqués
- Coût de l'incinération

La temporalité de l'action

- Action menée sur 3 ans

Les remarques en séance

- Il est suggéré de parler des déchets « incinérés » à la place des déchets « non valorisés », une partie des déchets incinérés aujourd'hui pouvant encore être trié.
- Il est important d'informer et de mener des actions en amont, sur les habitudes et les comportements d'achats, sur le « caddie écologique »
- Le Top 10 peut être difficile à mettre en place pour des questions de mesure. En effet, suivant le volume de la collecte, l'information reste dans le domaine privé. Il peut donc être difficile d'obtenir cette information pour les industriels et commerçants participant à ce classement. Il faut que ces derniers soient volontaires pour transmettre les données
- Concernant les déchets fermentescibles, il ne faut pas omettre la question de l'odeur des installations
- La possibilité de trier de plus en plus de déchets peut conforter (voire inciter) à en produire de plus en plus. Il faut donc veiller à ne pas entrer dans un cercle vicieux. Réduire les déchets, c'est aussi réduire ceux qui sont valorisables. Rappelons que le meilleur déchet est celui qui n'existe pas
- Encourager le compost individuel suppose de programmer des tournées de collecte en conséquence. Il faut donc être vigilant sur l'impact global pour l'environnement : plus de collecte = plus de tournées = plus d'émission de GES...
- Concernant les appartements, le compost peut être mis en place au travers du dispositif de lombricompostage

4.2 Thème 2 : Bâtiment

Objectif 1	Action prioritaire
Aller vers des bâtiments économes en énergie	Etablir un programme d'isolation du parc immobilier

Il est fait ici référence à l'isolation thermique des logements. Il est rappelé que l'isolation thermique est bien souvent réalisée en parallèle de l'isolation phonique.

Par parc immobilier, il est ici fait référence en priorité au patrimoine public de la Ville.

Les préalables

- Identifier les déperditions en énergie des bâtiments

Les étapes

- Bilan Carbone théorique + cartographie thermique (possibilité de mutualiser avec d'autres villes). Il est suggéré de réaliser la cartographie thermique par voie aérienne en utilisant un ballon (pour limiter les émissions de GES)
- Restitution publique des résultats
- Isolation d'un bâtiment municipal en guise d'exemple et d'incitation (référence des économies réalisées par la Ville)
- Création d'une Maison du Développement Durable et de l'énergie
- Programmation annuelle de travaux d'isolation sur le patrimoine de la Ville

Les moyens nécessaires

- Sensibilisation auprès des habitants, informations sur les subventions existantes, références de prix (pour donner des points de repère et éviter les abus), liste d'entreprises partenaires ou « labellisées »
- Au moins une personne à la Ville spécialiste des questions de maîtrise de l'énergie
- Relancer d'autres OPAH pour les généraliser sur l'ensemble du territoire
- Mettre en place des subventions / aides pour l'auto-construction (formations à destination des personnes souhaitant réaliser eux mêmes l'isolation)

Les indicateurs de suivi

- Actualisation et suivi des résultats Bilan Carbone et éventuellement de la cartographie (formé un agent de la Ville pour mettre à jour et maintenir ces outils de suivi)
- Suivi du budget énergie de la Ville

La temporalité de l'action

- Une action de long terme, voire de très long terme, au vu des sommes en jeu et du nombre d'habitants

Les remarques en séance

- Ne pas oublier les Diagnostics de Performance Energétique (DPE) comme autres outils de diagnostic, peut-être moins coûteux (il est rappelé que le Bilan Carbone est plus complet dans son analyse)
- Etre en mesure de réaliser des études en coût global, de travailler sur les retours sur investissement et de fait, de dresser un bilan couts/avantages
- Il est évoqué en séance la possibilité d'attendre pour agir afin de bénéficier des innovations / technologies mises en place au cours des prochaines années. Cependant l'urgence de la situation et l'ambition du Facteur 4 « imposent » de mener des actions dès aujourd'hui. En outre, l'isolation n'est sans doute pas le domaine où les ruptures technologiques attendues sont les plus fortes.

4.3 Thème 3 : Espaces verts

Objectif 1	Action prioritaire
Sensibiliser, informer, former sur la question de la biodiversité	Créer un observatoire de la Biodiversité

Les préalables

- Des élus convaincus et des citoyens réceptifs

Les étapes

- Identification des personnes ressources : personnels, associatifs, amateurs avertis, spécialistes...
- Réunions de travail
- Création de la structure
- Elaboration d'une charte de fonctionnement

Les moyens nécessaires

- Recenser les potentiels des espaces publics : squares, friches, talus...
- Former les gardiens pour qu'ils deviennent des éco-gardiens
- Installer des zones propices à accueillir la faune : tas de bois, BRF (Bois Raméal Fragmenté), compostage, choix des végétaux...
- Favoriser l'implantation des jardins partagés
- Choix des plantes : indigènes, économes en eau et en intervention humaine

Les indicateurs de suivi

- Recensement des milieux, des espèces végétales et animales
- Suivi périodique
- Surveillance de la bonne santé des espèces recensées et des évolutions positives et/ou négatives

La temporalité de l'action

- A court terme pour la mise en place.

Les remarques en séance

- Concernant les jardins partagés, il est fait mention de l'utilité d'un encadrement, d'un accompagnement pour la mise en place et le suivi de ces jardins (ex : Charte de la Main Verte)
- Il est rappelé que le choix des plantes indigènes vaut pour les nouvelles implantations

4.4 Thème 4 : Eau potable

Objectif 1	Action
Réduire la consommation d'eau sur Colombes (objectif : -10%)	Etablir un programme de réduction des fuites

Constat

- Taux de fuite de 15% à Colombes
- Taux de fuite de 3% à Paris

Les étapes

Diagnostic de l'existant

- Différentiel volume distribué / volume consommé
- Ancienneté des canalisations
- Vétusté des canalisations
- Identifications des fuites – audit sur les fuites (ultrasons)

Rénovation

- Rénovation des réseaux défectueux
- Réparation des fuites
- Maintenance préventive : durée de vie des équipements, périodicité d'entretien (en lien avec l'âge du réseau, et sa rénovation)
- Sensibilisation des consommateurs : robinetterie adaptée (robinets effet Venturi), actions de prévention (affiches, actions auprès des syndics privés, audits du réseau privé...)

Les indicateurs de suivi

- Différentiel volume distribué / volume consommé
- Suivi de la rénovation des équipements

La temporalité de l'action

- Les actions citées peuvent être menées rapidement

Les remarques en séance

- Inciter les consommateurs à vérifier leur consommation et surveiller leurs factures d'eau
- Il peut être délicat de comparer une Ville comme Paris à une ville de banlieue. A cette remarque, il est rappelé que le chiffre de Colombes ne concerne pas uniquement la Ville. La gestion de l'eau fonctionne en syndicat et concerne donc les villes intégrées dans ce syndicat. Par ailleurs, les chiffres indiquent, qu'en moyenne, le taux de fuite s'établit à environ 8% pour des villes similaires à Colombes
- Les participants de cet atelier n'ont pas souhaité traiter de la récupération de l'eau de pluie (bien que son utilisation permette de réduire la consommation d'eau potable)

5 Nomination des rapporteurs en séance plénière

Il a été demandé en début de séance la désignation de deux rapporteurs dans le cadre de la séance plénière se déroulant le 8 avril prochain. Ils auront pour mission de présenter l'ensemble des travaux du groupe « Cadre de Vie et Environnement ». A cet effet, le cabinet Solving Efeso assure la préparation du support et apportera assistance aux rapporteurs désignés.

Les rapporteurs pour Cadre de Vie et Environnement sont :

- Frédéric MAZALLON
- Patricia COMPERE